



# Réunion publique d'informations

Lundi 05 juillet 2021



# MISE EN PLACE DU PORTAIL FAMILLES

- ✓ **Restauration scolaire**
- ✓ **Accueil périscolaire Matin et Soir**
- ✓ **Accueil périscolaire des Mercredis**
- ✓ **Vacances scolaires**

**OUVERTURE DU PORTAIL A COMPTER DU 05 JUILLET 2021**



# Des démarches simplifiées

- A partir du **lundi 05 juillet**, l'inscription aux services périscolaires (cantine, périscolaire et accueil de loisirs) se fera **en ligne**.

A partir du **lundi 05 juillet**, deux étapes :

- Les familles complètent les informations de leur compte familles.
- **Lorsque le compte est complet : les familles peuvent réserver les activités pour la rentrée 2021/2022, à partir du 2 septembre .**  
Possibilité de réserver jusqu'à 90 jours glissants.

## **Réservation :**

- À partir du « portail familles » directement accessible via le site internet de la commune 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 **[www.pleuven.fr](http://www.pleuven.fr)**

## **Identifiant et mot de passe :**

- Vous trouverez votre mot de passe et identifiant de connexion sur le courrier qui vous sera adressé.

# Des démarches simplifiées

**Accès internet** : Les familles ne disposant pas d'un accès internet pourront effectuer les inscriptions/désinscriptions à la Mairie ou à la Maison des Enfants et des Loisirs .

# Restauration scolaire

LUNDI/MARDI/JEUDI/VENDREDI

## Inscription obligatoire :

- **Jusqu'au jeudi précédent** le premier jour d'inscription de l'enfant.  
Possibilité de s'inscrire sur une période glissante de 90 jours.

## Modification inscription/annulation :

- **Jusqu'au jeudi précédent le premier jour d'inscription**( jours ouvrés).

## Absence :

- Dans le cas d'une absence pour maladie (présentation d'un certificat médical) ou évènement exceptionnel , le repas ne sera pas facturé.

# Accueil périscolaire (matin et soir)

**L'inscription est obligatoire.**

HORAIRE D'OUVERTURE		
	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h00 à 8h45	16H30 à 19H00

- **Les inscriptions :**

**Jusqu'au jeudi précédent** le premier jour d'inscription de l'enfant. Possibilité de s'inscrire sur une période glissante de 90 jours.

- **Modification/annulation/absence :**

**Jusqu'au jeudi précédent** le premier jour d'inscription de l'enfant . Seules les absences justifiées, par un certificat médical ou un justificatif professionnel fournis au plus tard **dans les 48h** qui suivent l'absence de l'enfant, seront prises en compte.

# Accueil de loisirs: le mercredi

## HORAIRES D'OUVERTURE

ACCUEIL MATIN	MATIN	APRES-MIDI	JOURNEE	ACCUEIL SOIR
7h30/9H30	9H30/12H00	13H30/17H00	9H30/17H00	17H00/18H30

Repas au restaurant scolaire : 12h-13h30

**L'inscription est obligatoire.**

• **Les mercredis** :

**Jusqu'au jeudi précédent** le premier jour d'inscription de l'enfant.  
Possibilité de s'inscrire sur une période glissante de 90 jours (de vacances à vacances).

# Accueil de loisirs: le mercredi

- **Inscription sur liste d'attente :**

Elles seront prises en compte en fonction des places disponibles restantes. La Famille recevra un message de confirmation.

- **Modification/annulation/absence :**

**Jusqu'au jeudi précédent** le premier jour d'inscription de l'enfant. Seules les absences justifiées, par un certificat médical fourni au plus tard dans la semaine qui suit l'absence de l'enfant, seront prises en compte.

*En cas d'absences non-justifiées ou d'inscriptions hors délais, une majoration de 5 euros sera appliquée à l'inscription.*

# Accueil de Loisirs

## Vacances scolaires

### Calendrier d'ouverture de l'accueil de loisirs

- **Vacances d'Automne** : Du 25 octobre au 5 novembre 2021
- **Vacances de Noël**: Du 20 au 24 décembre 2021 (fermé la deuxième semaine)
- **Vacances d'hiver** : Du 7 au 18 février 2022
- **Vacances de printemps** : Du 11 au 22 avril 2022
- **Vacances d'été** : A partir du 7 juillet 2022

# Accueil de Loisirs

## VACANCES SCOLAIRES

- **Les vacances : inscription obligatoire** (les périodes de réservations vous seront communiquées via le portail familles et sur le programme des activités).
- **Demandes d'inscription sur liste d'attente** : elles seront prises en compte dans la limite des places disponibles restantes.
- **Modification/annulation/absence** :

**Jusqu'au jeudi précédent** le premier jour d'inscription de l'enfant. Seules les absences justifiées, par un certificat médical fourni au plus tard dans la semaine qui suit l'absence de l'enfant, seront prises en compte.

*En cas d'absences non-justifiées ou d'inscriptions hors délais, une majoration de 5 euros sera appliquée à l'inscription.*

# Questions /Renseignements

- **Téléphone** : 02 98 54 60 50 (Mairie) = Questions facturation  
02 98 54 84 95 (MEL) = Questions inscriptions
- **Courriel**: [florence.mairie@pleuven.bzh](mailto:florence.mairie@pleuven.bzh) (Mairie)  
[mel@pleuven.bzh](mailto:mel@pleuven.bzh) (MEL)

Ce diaporama sera disponible sur le site internet de la commune.



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions utiles .

